

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_1_10

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 27 février à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 9

Date de convocation du : 22 Février 2019

Présents : 5

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame GUILLON Séverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 5

Absent(s) :

**Objet : Ouverture de
crédits d'investissement
avant le vote du budget**

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur BERGER Xavier

Secrétaire de Séance : Madame Séverine GUILLON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire une ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 comme suit :

- Opération 24 - FDAC
Compte 238 : + 17 000,00 €

- Opération 45 - Réalisations communales
Compte 2315 : + 9 650,00 €
Compte 2188 : + 3 150,00 €
Compte 2151 : + 10 200,00 €
Compte 2182 : + 2 000,00 €

- Opération 47 : Traverse d'Aussac
Compte 2315 : + 62 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte les ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, comme évoqué ci-dessus;

- Prévoit l'inscription des crédits au BP 2019;

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 27/02/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot